

DU de Criminologie et Sciences Criminelles

Par **pipou**, le **11/09/2008** à **10:45**

Salut !

Vala, j'ai redoublé ma 2e année, et je la refais à distance cette année. Comme j'ai validé beaucoup de matières, j'aimerais bien faire un ptit truc, un genre de diplôme en un an, histoire de m'occuper un peu ... Et à la fac, ils proposent un Diplôme Universitaire de Criminologies et de Sciences Criminelles. Ca me tente beaucoup. Je voulais savoir :

- Y'a-t'il quelqu'un ici qui en a fait ?
- Si oui, comment avez-vous trouvé ?

Au premier semestre ce sont des cours magistraux (droit pénal de L2, que j'ai validé déjà, procédure pénale en L3 et un autre cours auquel on assiste avec les M1). Au second semestre ce sont plus des séminaires, des travaux pratiques (dont certains au CHU avec les étudiants en médecine, je crois qu'il y a une autopsie aussi) et à des opérations de polices (je crois qu'il y a une journée avec chiens policiers, etc ...). Je ne sais pas si je pourrai assister à tout ces trucs (étant loin).

J'ai laissé un message à la responsable pour la prévenir de ma situation, et j'ai rendez-vous aujourd'hui pour en discuter en détails.

Dans certaines fac, j'ai entendu dire que c'était juste de la théorie (que c'était même un peu barbant), et ici c'est moitié théorie moitié pratique.

- Quelqu'un a assisté à ce genre d'expériences ?
- Comment était-ce ?
- Avez-vous des anecdotes à me raconter ?

Merci d'avance pour vos réponses !  Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **11/09/2008** à **11:20**

En attendant les réponses, tu peux déjà regarder ici pour les premières questions, ça te donnera peut-être quelques vécus :

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic ... imonologie>

<http://juristudiant.com/forum/viewtopic ... no&start=0>

<http://www.juristudiant.com/forum/viewtopic.php?t=1545>

Par **pipou**, le **11/09/2008** à **23:33**

;-)

merci ! Image not found or type unknown

J'ai appris aujourd'hui que le DU de criminologie était passé de deux ans à un an à partir de cette année ... plutôt pas mal, j'pourrai profiter de mon temps de libre de L2 pour le faire "à côté" et l'avoir pour ma rentrée de L3 !

Mais en fait moi ce que je voulais c'était plus des anecdotes, des témoignages et tout, plutôt que des renseignements sur les prix ou les inscriptions (comme dans les liens que tu m'as

.oops.

filé) Image not found or type unknown

En tout cas, c'est hallucinant les différences de prix pour ce DU entre les facs !

Aujourd'hui je me suis renseigné au bureau, et apparemment pour le second semestre, des visites à Interpole Lyon sont prévues, de même que certains cours avec les étudiants de médecine, et une visite à Chambéry aussi. Ca paraît plutôt intéressant, mais bon, ce qui me fait peur, c'est que je ne pourrai assister à toutes ces visites (sachant aussi qu'il y a un séminaire toutes les semaines).

Vala quoi

Par **pipou**, le **14/10/2008** à **09:50**

J'ai un problème, mais j'hésite à créer un topic là-dessus en fait ...

Donc vala les faits :

Je me suis inscrite en DU de Crimino "à distance" au mois de septembre à la fac. La secrétaire m'a dit qu'elle parlerait à la personne responsable, de revenir le lendemain. C'est ce que j'ai fait, et mon inscription, de même que mon chèque pour les frais d'inscription a été encaissé.

Depuis septembre, j'ai demandé l'adresse de la prof qui était en charge du DU, mais la secrétaire m'a dit qu'elle n'avait pas le droit de me donner, qu'elle me l'enverrait par mail etc ... Cela fait un mois déjà, et après l'avoir bien harcelé par mail pendant un mois (sans réponse) je reçois aujourd'hui mail :

[quote:lohyp3gl]Mademoiselle,

Ayant été très sollicitée depuis la rentrée, je n'ai pas eu la possibilité de vous répondre plus tôt.

Je suis au regret de vous informer que vous ne pouvez pas être inscrite au Diplôme de Criminologie et Sciences Criminelles pour l'année universitaire 2008-2009 puisque vous

n'êtes pas titulaire de la 2ème année de Licence en Droit conformément à l'article 2 du règlement d'études mis en place à partir de cette année.

Il s'agit d'une erreur de ma part car j'ai repris la gestion de cette formation début septembre et j'ai informé Mme *** de votre demande mais elle pense qu'il est préférable d'être à Grenoble pour suivre les différentes étapes (cours, conférences, visites...).

Je vous remercie de me faire parvenir un relevé d'identité bancaire afin de procéder au remboursement des frais spécifiques.

Veuillez agréer, Mademoiselle, l'expression de mes salutations distinguées. [/quote:lohyp3gl]

Okay, alors après un mois on m'annonce tout ça, alors que j'ai déjà pris des prédispositions pour ce DU (que j'ai commencé à travailler, même si je n'avais pas tous les cours).

Donc je suis à la fois dégoûtée, et en colère, car si on me l'avait annoncé dès le début, ou si on avait pris le temps de répondre à mon mail, car la secrétaire m'a dit qu'elle s'était renseignée la veille (de mon inscription), elle m'a fait revenir à la fac pour valider mon inscription ... Enfin, c'est quand même du foutage de gueule je trouve.

Mais ma question :

Ai-je le droit de déposer une plainte même si je suis remboursée ?

Par **mathou**, le **14/10/2008** à **12:51**

[i:i46he9um]A priori[i:i46he9um] je ne pense pas que ça puisse être qualifié d'infraction. Disons que tous les DU de crimino sont accessibles après validation de la L2, donc dans ton cas tu ne pouvais pas t'inscrire de toute façon. Et elle te propose un remboursement, c'est correct d'autant qu'elle admet avoir commis une erreur. Si tu devais former un recours, ça serait plus sur le plan civil (préjudice) que sur le plan pénal.

Maintenant, on peut attendre les réponses des pénalistes pour en savoir un peu plus.

Par **pipou**, le **14/10/2008** à **14:17**

je créé un topic sur ça ou pas la peine ?

Pour la plainte, c'était pas dans le but de signaler une "infraction", mais signaler un mauvais service (même s'il s'agit de l'administration de la fac et que c'est un peu normal). Elle m'a envoyé un e-mail où elle m'a envoyé l'adresse de la personne à qui je dois m'adresser en cas de plainte.

Mais, question : ma plainte est-elle fondée ou pas ?

Je veux dire, ai-je raison de déposer une plainte ? Ai-je le droit de déposer une plainte pour ce genre de trucs ?

Par **doui**, le **14/10/2008** à **14:47**

y a pas de quoi fouetter un chat, dans la mesure où elle semble s'être trompé de bonne foi.
--> au revoir le pénal.

et comme la "faute" de l'agent n'est pas nettement détachable de l'activité du service, c'est devant la justice administrative que tu dois demander réparation du préjudice.

Or ce préjudice n'est que moral (puisque de toute façon tu n'aurais pas pu t'inscrire), et me semble franchement pas si important que ça.

--> en gros t'as aucune chance Image not found or type unknown

Par **pipou**, le **14/10/2008** à **14:55**

:D

j'avais juste l'intention de déposer une plainte à l'administration tu sais ... Image not found or type unknown
(ne cherchant pas de réparation, ni rien, mais une plainte, pour me plaindre quoi ! lol)

Par **doui**, le **14/10/2008** à **15:04**

bah va te plaindre si ça te défoule (envoi un courrier ou directement en live), mais ce sera même pas constructif vu qu'elle a déjà pris conscience de son erreur. Le seul reproche à la limite, c'est qu'elle n'a pas présenté ses excuses.

Par **pipou**, le **14/10/2008** à **15:15**

:D

oué lol j'irai me plaindre parce que j'ai pas reçu d'excuses Image not found or type unknown

bon bah laisse tomber la plainte alors ... à la base c'était des menaces parce que j'étais assez

énervée ! mais bon ... j'vais être gentille et rien leur faire parvenir Image not found or type unknown